

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**Société Gabriel Boudier - Projet de développement industriel - Demande d'aide à l'immobilier**

Les établissements Gabriel Boudier, avec un effectif de 59 personnes développent un chiffre d'affaire de 13 M€ dont 65% à l'export dans 72 pays. Ils souhaitent accroître leur part de marché aux USA et en Chine. Des contacts sont pris avec les importateurs et le chiffre d'affaire attendu dans les 5 prochaines années aux USA est de 1,3 M€. Par ailleurs, ils viennent d'obtenir le label « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

Suite à un audit industriel mené en 2016, il a été préconisé d'investir dans l'outil de production afin de garantir la qualité des produits, l'indépendance et le développement de l'entreprise. Ce programme d'investissement est prévu en 6 phases sur une période de 5 à 10 ans pour un budget global de plus de 9 M€.

La première phase pour laquelle François Battault, Président des Etablissements Gabriel Boudier, sollicite Dijon Métropole ainsi que le Conseil Régional dans le cadre d'une aide à l'investissement immobilier du dispositif Croissance, consiste à optimiser les flux de production, améliorer les conditions de travail des équipes de production, diminuer les consommations d'énergie et respecter les contraintes environnementales liées à son activité.

Concrètement, cette phase correspond à la construction d'une extension de 1 300 m<sup>2</sup> sur le site historique, dans la ZA Cap Nord à Dijon pour y créer un laboratoire et une zone de stockage « cuverie », dont le budget immobilier et d'aménagement est de 1,825 M€ hors taxe correspondant au montant de l'assiette éligible.

La loi NOTRe prévoit l'intervention exclusive des EPCI en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté a été sollicité concomitamment, sa décision est conditionnée à l'intervention de la Métropole.

Il est prévu un total de 9 recrutements dont deux commerciaux France et Export, un VIE, ainsi que 4 personnes à la production puis 2 supplémentaires à l'issue des travaux. Des sessions de formation du personnel accompagneront la mise en place des nouvelles technologies.

Compte tenu de l'importance de ce projet, il est proposé que Dijon Métropole intervienne au côté du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté qui prévoit d'attribuer 100 000 €, en accordant une aide à l'immobilier sous la forme d'une subvention de 50 000 € (soit 2,7% du montant total des travaux).

Une convention précisant les modalités de versement de la subvention, viendra formaliser cet engagement.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à la Société Gabriel BOUDIER au côté de la région Bourgogne Franche Comté, une aide à l'immobilier sous la forme d'une subvention de 50.000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2018.

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*